

N°2021-02/02B

Objet : ACTE MODIFICATIF A L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX N°2018/05-07 POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

L'an deux mille vingt et un, le 17 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	9
En exercice :	9	Vote :	Contre : 0
Présents :	9	Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 10 février 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence entretien et aménagement des voiries d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Sud Roussillon a signé un accord cadre de travaux à bons de commande avec l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE, le 22 mai 2018, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire

Par suite d'une réorganisation de l'activité routière du Groupe COLAS en France, la société COLAS MIDI MEDITERRANEE a apporté l'ensemble de ses actifs à la société COLAS FRANCE (anciennement dénommée Colas Centre-Ouest), au moyen d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions. Cette opération constitue une simple mesure de réorganisation interne à l'entreprise, qui a pris effet au 31 décembre 2020.

Il est donc nécessaire de prendre acte de cette réorganisation et du changement de dénomination du titulaire de l'accord-cadre par acte modificatif (avenant).

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 2018/05-07 portant changement de dénomination du titulaire ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte modificatif n° 2 avec l'entreprise COLAS FRANCE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210217-2021-02-02B-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

Pour extrait conforme,

